



Défi d'éthique de la CFA Societies Canada

Règlement officiel – Compétition par équipe

2026

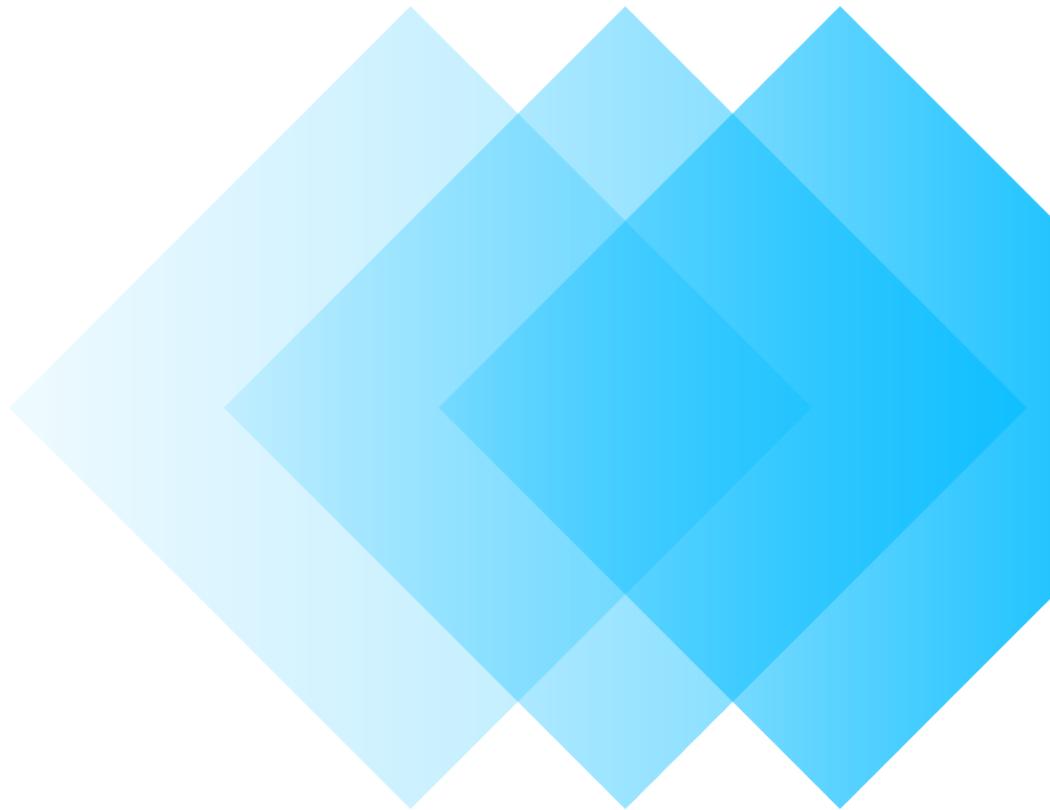


Table des matières

Historique.....	2
Objectif.....	2
Calendrier 2025-2026	2
Prix.....	3
Aperçu.....	3
Concours local.....	3
Événement étudiant	3
Tour national	4
Les cas	4
Lectures obligatoires :.....	4
Règle 1. Universités participantes	5
Règle 2. Conseiller pédagogique/professeur.....	5
Règle 3. Composition de l'équipe	6
Règle 4. Exigences relatives aux membres de l'équipe.....	6
Règle 5. Inéligibilité.....	7
Règle 6. Format de la compétition locale.....	7
Règle 7. Juges	8
Règle 8. Notation	8
Règle 9. Société hôte.....	9
Règle 10. Déplacements et hébergement	9
Règle 11. Format de la phase nationale	10
Règle 12. Dispositions générales	11
Annexe A – Instructions pour le calcul des points	15
Feuille de pointage de présentation.....	16
Tour local.....	16
Tour national	17

Défi éthique 2026 de CFA Societies Canada (Pour la compétition par équipe)

Historique

Le premier défi éthique a été lancé en 2014 par un bénévole de la CFA Society Toronto, auquel ont participé trois équipes, chacune provenant d'une université du programme d'affiliation universitaire du CFA Institute à Toronto.

Le CFA Societies Canada Ethics Challenge vise à sensibiliser les étudiants aux dilemmes éthiques auxquels ils pourraient être confrontés en tant que professionnels de la gestion de placements. Des équipes composées d'étudiants en finance ou en commerce (généralement issus du programme d'affiliation universitaire du CFA Institute) se voient confier un cas éthique à analyser et à évaluer. Chaque équipe présente ensuite son analyse et ses recommandations à un jury sélectionné par la société CFA hôte. Après une période de questions-réponses avec chaque équipe, les juges sélectionnent un gagnant. Leur décision est fondée sur la qualité de la compréhension des questions éthiques en jeu par l'équipe, ses recommandations, ainsi que la qualité de son analyse, de sa présentation et de ses réponses aux questions des juges.

Objectif

Le CFA Societies Canada Ethics Challenge incarne la mission de CFA Institute en promouvant « les normes les plus élevées en matière d'éthique, d'éducation et d'excellence professionnelle ». Il remplit cette mission en encourageant les meilleures pratiques dans le domaine de l'investissement et en préparant les étudiants aux dilemmes éthiques auxquels ils pourraient être confrontés au cours de leur carrière.

Calendrier 2025-2026

31 octobre 2025	Les universités participantes doivent confirmer leur participation au CFA Societies Canada Ethics Challenge auprès de la société hôte locale.
30 novembre	Date limite d'inscription pour tous les étudiants et conseillers pédagogiques.
Du 15 décembre 2025 au 18 janvier 2026	Lancement du concours avec un programme interactif en ligne sur la prise de décision éthique proposé par CFA Institute dans le cadre de l'Ethics Learning Lab .
Janvier 2026	Chaque société hôte locale distribuera l'étude de cas éthique du concours local à toutes les universités inscrites au concours (trois semaines avant le concours local).
Mi-janvier – mi-février 2026	Les compétitions locales sont organisées dans tout le pays par les associations locales hôtes.
1er mai 2026	Défi éthique 2026 de CFA Societies Canada – La ronde nationale se déroule virtuellement, où les finalistes de partout au Canada

	<p>s'affrontent pour remporter le titre national.</p> <p>La ronde nationale comprendra également une compétition individuelle pour les étudiants et un événement interactif informatif ouvert à tous les étudiants participants et à tous les autres étudiants intéressés.</p>
--	---

Prix

Chaque membre de l'équipe gagnante de la compétition locale recevra un prix de 400 CAD par étudiant (offert par CFA Societies Canada) et un trophée/une récompense (offert par l'association hôte, sous la forme choisie par celle-ci), ainsi qu'une invitation (en tant qu'équipe) à participer à la phase nationale du Défi d'éthique de CFA Societies Canada. Tout prix supplémentaire pour le concours local est laissé à la discrétion de chaque association hôte et ne doit pas dépasser 400 \$ CA par étudiant. Tous les participants recevront un certificat de participation au concours local (fourni par l'association hôte).

L'équipe gagnante de la ronde nationale recevra 800 \$ CA par étudiant ainsi qu'un prix commémoratif de CFA Societies Canada. Tous les participants à la ronde nationale recevront un certificat de participation électronique.

Les prix ne sont pas transférables ; aucune substitution ou équivalent n'est autorisé. Les lauréats sont seuls responsables de toutes les taxes fédérales, provinciales et locales ainsi que des autres frais liés à la réception et à l'utilisation des prix.

Aperçu

Concours local

Les concours locaux du Défi d'éthique seront organisés entre la mi-janvier et la mi-février par chaque société hôte respective. Les concours locaux doivent compter au moins trois (3) universités participantes différentes, chacune parrainant une équipe de trois à cinq (3-5) étudiants.

Au cours de cette étape, les équipes feront une présentation devant un jury, après quoi l'équipe locale gagnante sera désignée par les juges et annoncée. L'affiliation universitaire des équipes ne sera pas divulguée aux juges avant qu'ils aient pris leur décision finale. Une évaluation formelle est fournie à toutes les équipes qui participent aux compétitions locales.

Les compétitions locales peuvent se dérouler en personne ou virtuellement, selon la décision de l'association organisatrice. Si la compétition locale se déroule en personne, les équipes peuvent participer par vidéoconférence, à la discrétion de l'association organisatrice.

L'équipe gagnante de chaque compétition locale sera invitée à assister et à participer à la phase nationale.

Événement étudiant

Tous les participants au Défi éthique seront invités à assister ou à participer à un concours individuel pour étudiants et à un événement interactif informatif ouvert à tous les étudiants participants et à tous les autres étudiants intéressés, qui se tiendra pendant la phase nationale début mai. Cette conférence d'une à deux heures présentera des informations sur le programme CFA et les autres programmes du CFA Institute, ainsi que des intervenants spécialisés dans la planification de carrière et les secteurs de la gestion d'investissements et des services financiers.

Phase nationale

La phase nationale du Défi éthique de CFA Societies Canada se tiendra début mai 2026. Les équipes invitées à participer disposeront de 23 heures pour travailler sur un nouveau cas éthique, puis soumettront un enregistrement vidéo de leur présentation. Après l'examen par les juges de chaque présentation enregistrée, une séance de questions-réponses sera organisée avec chaque équipe en direct devant le jury. L'équipe gagnante de la ronde nationale sera annoncée après délibération des juges. L'affiliation universitaire des équipes ne sera pas divulguée aux juges avant qu'ils aient pris leur décision finale.

Les cas

Le même cas éthique sera utilisé dans chaque concours local (cas éthique du défi local). Le cas sera disponible en anglais et en français. Pour chaque concours local, l'organisme hôte confirmera si les présentations doivent être faites en anglais ou en français, et si l'équipe a la possibilité de présenter dans l'une ou l'autre langue. Pour la ronde nationale, toutes les présentations et les diapositives PowerPoint doivent être en anglais.

Pour la ronde nationale, un nouveau cas sera fourni la veille de la compétition. Voir la règle 11 concernant le format de la ronde nationale.

L'étude de cas utilisée dans le Défi d'éthique des CFA Societies Canada est la propriété de CFA Institute et des CFA Societies Canada. Elle ne peut être reproduite ou partagée sans l'autorisation écrite des CFA Societies Canada. Si vous souhaitez obtenir une copie du cas, veuillez envoyer votre demande à info@cfacanada.org

Lecture obligatoire :

1. [**Code de déontologie et normes de conduite professionnelle du CFA Institute**](#)
2. **Programme de prise de décision éthique**

Ce programme interactif, attrayant et autodidactique est proposé entièrement en ligne par le [CFA Institute Ethics Learning Lab](#). Après un aperçu du [cadre de prise de décision éthique du CFA Institute](#), les participants évalueront et analyseront des études de cas réels présentés de différentes manières et accompagnés de quiz, de sondages, de questions de discussion et de réflexions sur les enjeux concernés. Conçu pour imiter les interactions que les participants auraient avec d'autres personnes dans une salle de classe ou sur leur lieu de travail, ce programme leur permettra d'échanger avec les autres participants et de suivre leurs progrès dans le classement. Le cours dure seulement 90 minutes.

Disponibilité : disponible du 15 décembre 2025 au 18 janvier 2026 ; durée approximative : 1 heure et demie

Inscription : les participants recevront un lien d'inscription gratuit, dont les détails seront fournis en décembre.

Règle 1. Universités participantes

- 1.1 Trois (3) universités admissibles doivent être disponibles pour participer à une compétition locale. Si trois (3) universités ne sont pas disponibles, une association peut s'associer à une ou plusieurs autres associations CFA canadiennes pour organiser une compétition locale conjointe. Il appartient à chaque association hôte de déterminer le nombre maximal d'universités admissibles à participer à sa compétition locale.
- 1.2 Le Défi d'éthique des CFA Societies Canada est destiné aux universités qui font partie du [programme d'affiliation universitaire du CFA Institute](#). Si l'université n'est PAS une université affiliée, il est recommandé qu'elle accorde une grande importance à l'éthique dans son programme d'études. Il appartient à chaque société hôte de déterminer quelles universités sont admissibles à participer à son concours local.
- 1.3 Les programmes suivants des universités participantes seront particulièrement encouragés à participer :
- Maîtrise en finance (MFin)
 - Finance et/ou économie
 - Commerce
- (Les équipes issues d'autres programmes seront prises en considération et admises à la discrétion de chaque société hôte)
- 1.4 Les organisateurs locaux ont toute latitude pour autoriser la participation de plusieurs équipes d'une même université. Toutes les équipes d'une même université doivent participer au même concours local. Les organisateurs locaux ont le pouvoir de choisir le nombre d'équipes (à condition que le nombre minimum d'équipes soit atteint) et les universités qui participent à leur concours local.
- 1.5 **Une seule** équipe gagnante par compétition locale est autorisée à participer à la phase nationale.

Règle 2. Conseiller pédagogique/professeur

- 2.1 Chaque équipe doit être encadrée par un conseiller pédagogique/professeur de son université. Le conseiller pédagogique doit être actuellement employé en tant que membre du corps enseignant (y compris en tant que professeur adjoint, chargé de cours à temps partiel ou à un poste similaire) par l'université qui parraine l'équipe. Les équipes ne sont pas autorisées à avoir plus d'un conseiller pédagogique.
- 2.2 Le conseiller pédagogique/professeur est le principal interlocuteur de l'association locale organisatrice.
- 2.3 Le conseiller pédagogique/professeur guide l'équipe et lui fournit des commentaires. Il **ne peut pas** effectuer le travail à la place de l'équipe.

- 2.4 Compétition locale : les équipes peuvent passer jusqu'à 10 heures avec le conseiller pédagogique/professeur avant de soumettre leur présentation. Les tâches logistiques, telles que l'organisation des lieux et des horaires de réunion et la présence en cours, ne sont pas prises en compte dans le temps imparti. Le non-respect de ces limites de temps entraînera la disqualification de l'équipe et du conseiller pédagogique de la compétition.
- 2.5 Avant la distribution du cas pour la compétition locale, le conseiller/professeur peut être changé en informant par écrit l'association organisatrice locale et en remplissant le formulaire d'inscription en ligne officiel pour le nouveau conseiller/professeur.
- 2.6 Le conseiller pédagogique/professeur doit remplir le formulaire d'inscription officiel en ligne.
- 2.7 Le conseiller pédagogique/professeur doit accepter les conditions de l'accord de participation lors de l'inscription.

Règle 3. Composition de l'équipe

- 3.1 Chaque équipe doit compter au minimum trois et au maximum cinq (3-5) étudiants. Les participants doivent s'efforcer de constituer des équipes diversifiées en termes de composition, de compétences et de perspectives. La diversité des pensées et des perspectives favorise une meilleure compréhension, une meilleure résolution des problèmes et des solutions plus solides aux défis présentés.
- 3.2 Tous les membres des équipes participantes doivent remplir le formulaire d'inscription officiel.
- 3.3 Les membres de l'équipe doivent tous provenir de la même université, mais peuvent être issus de plusieurs diplômes/programmes, comme indiqué à la section 1.3.
- 3.4 Avant la distribution du dossier, la composition de l'équipe peut être modifiée en informant par écrit l'organisme hôte local du ou des nouveaux membres ou remplaçants et en remplissant le formulaire d'inscription officiel en ligne pour le ou les nouveaux membres ou remplaçants.
- 3.5 Après la distribution du dossier, si un membre de l'équipe est officiellement renvoyé ou quitte volontairement l'équipe, et que l'équipe restante compte moins de trois (3) membres, cette équipe ne sera plus autorisée à participer au concours. Si, en raison de circonstances atténuantes, telles que le refus d'un visa de voyage ou une maladie/blessure grave, moins de trois membres d'une équipe sont en mesure d'assister à l'un des événements (soit la compétition locale, soit la phase nationale), cette équipe ne sera pas disqualifiée à condition que tout membre absent en raison de circonstances atténuantes reste un membre officiel de l'équipe et n'ait pas démissionné ou ait été définitivement exclu de l'équipe.

Règle 4. Exigences relatives aux membres de l'équipe

Chaque membre de l'équipe doit :

- 4.1 Être actuellement inscrit à l'université participante au moment de la distribution de l'étude de cas éthique de la compétition locale en janvier (statut à temps plein ou à temps partiel autorisé, y compris les étudiants en stage coopératif ou similaire).
- 4.2 Être âgé d'au moins 18 ans au moment de l'inscription.
- 4.3 Avoir rempli le formulaire d'inscription officiel en ligne.
- 4.4 Accepter les conditions du contrat de participation lors de l'inscription.
- 4.5 Acceptez de respecter le [code de déontologie et les normes de conduite professionnelle du CFA Institute](#).
- 4.6 Effectuer les lectures obligatoires avant le concours local, puis fournir la preuve de leur achèvement à l'association locale organisatrice.

Règle 5. Inéligibilité

Une personne n'est pas admissible à faire partie d'une équipe si elle :

- 5.1 est ou a été titulaire d'un titre CFA ;
- 5.2 font l'objet d'une enquête ou ont été sanctionnés par le programme de déontologie professionnelle du CFA Institute ;
- 5.3 ont déjà été condamnés pour une infraction punissable en vertu de la loi canadienne ou de l'équivalent dans une autre juridiction, ou ont déjà eu un comportement qui enfreindrait le Code de déontologie et les normes de conduite professionnelle du CFA Institute ; et/ou
- 5.4 avoir déjà participé à un concours Ethics Challenge organisé par une société CFA ou par CFA Societies Canada.

Règle 6. Format du concours local

Toutes les équipes éligibles participent à une épreuve de présentation qui déterminera le gagnant. Chaque équipe disposera de 10 minutes pour présenter son analyse et ses recommandations à un jury et de 10 minutes supplémentaires pour répondre aux questions des juges.

- 6.1 Les équipes sont autorisées à utiliser des diapositives PowerPoint pour leurs présentations. Les présentations doivent être soumises trois (3) jours avant la compétition locale dans le format demandé.
- 6.2 L'identité des universités auxquelles appartiennent les équipes ne sera pas divulguée aux juges avant qu'ils aient pris leur décision finale.
- 6.3 Les équipes doivent être isolées dans une autre pièce afin qu'elles ne puissent ni voir ni entendre les autres équipes faire leurs présentations avant et après leur propre présentation.

- 6.4 Chaque équipe disposera d'un maximum de 10 minutes pour faire sa présentation. Une fois ce temps écoulé, tous les présentateurs devront cesser de parler.
- 6.5 Chaque membre de l'équipe doit prendre la parole pendant la présentation. Il est recommandé de répartir équitablement les rôles entre les membres de l'équipe.
- 6.6 La présentation de l'équipe est suivie d'une période de questions-réponses de 10 minutes (maximum) avec les juges. Les juges peuvent mettre fin à la période de questions-réponses avant la fin des 10 minutes s'ils le jugent approprié. **SEULS** les juges sont autorisés à poser des questions. Une fois le temps écoulé, tous les présentateurs/juges doivent cesser de parler.
- 6.7 Chaque présentation sera chronométrée. Le chronométreur peut donner un avertissement une minute avant la fin du temps imparti et annoncer lorsque le temps est écoulé pendant la présentation. Le chronométreur annoncera lorsque le temps est écoulé pendant la période de questions-réponses. Lorsque le chronométreur annonce que le temps est écoulé, les équipes doivent immédiatement conclure.

Règle 7. Juges

- 7.1 Chaque société hôte locale doit recruter trois à cinq (3-5) juges pour la compétition. Il doit y avoir au moins trois (3) juges disponibles pour la compétition.
- 7.2 Concours local : la majorité des juges doivent être titulaires de la charte CFA.
- 7.3 Les juges **ne peuvent pas** être actuellement employés par une université participant au concours qu'ils jugent.
- 7.4 Les juges doivent accepter les conditions du contrat de participation.

Règle 8. Notation

- 8.1 La notation repose à 100 % sur la présentation de chaque équipe et ses réponses aux questions des juges.
- 8.2 Les fiches de notation doivent être remplies par les juges (voir **l'annexe B - Compétition locale et l'annexe C - Phase nationale**). Les notes sont ensuite utilisées pour déterminer le classement de chaque juge. Voir **l'annexe A** pour les instructions de notation.
- 8.3 La société hôte locale compilera tous les classements afin de déterminer le gagnant.
- 8.4 **En cas d'égalité**, les scores obtenus par chaque équipe à égalité dans la catégorie « Violations du code de déontologie et normes de conduite professionnelle » détermineront le gagnant, en suivant la même méthode de notation que celle utilisée pour les scores globaux, comme indiqué dans les instructions de notation de **l'annexe A**. Si l'égalité persiste après cette première méthode de départage, les scores de chaque équipe doivent être examinés en utilisant la même méthodologie dans les catégories suivantes jusqu'à ce que l'égalité soit rompue et qu'un gagnant soit déterminé.

Ordre de départage :

1. Violations du code d'éthique et des normes de conduite professionnelle
2. Questions et réponses des juges
3. Mesures prises et solutions
4. Implication/assurance de l'équipe
5. Présentation (diapositives PowerPoint)
6. Conformité

Règle 9. Société hôte

- 9.1 Seules les associations membres du CFA Institute au Canada peuvent agir à titre d'association hôte locale. Chaque association hôte locale est responsable d'organiser le concours local dans sa région conformément aux présentes règles.
- 9.2 Les compétitions locales doivent compter au moins trois équipes/universités, comme spécifié dans la règle 1.1, qui s'engagent à participer avant la date limite spécifiée (31 octobre). Si moins de trois équipes/universités s'engagent à participer avant la date limite à une compétition locale, l'équipe gagnante de cette compétition locale ne sera pas admissible à participer à la phase nationale. Si une ou plusieurs équipes se retirent de la compétition après la date limite d'inscription, l'équipe gagnante de cette compétition locale sera admissible à participer à la ronde nationale, même s'il y a moins de trois universités à la fin de la compétition locale. Chaque société hôte locale est responsable d'établir le calendrier et les dates limites de sa compétition locale, ainsi que de désigner les moyens par lesquels les rapports écrits sont soumis pour examen et la manière dont les présentations sont effectuées. Il incombe à chaque société hôte locale de s'assurer que le calendrier de sa compétition locale est conforme au calendrier de la phase nationale établi par CFA Societies Canada. Aucune décision prise par une société hôte locale concernant l'administration de la compétition locale ne doit entrer en conflit avec les présentes règles et, en cas de conflit, les présentes règles prévaudront. Les décisions de CFA Societies Canada interprétant les présentes règles sont définitives et contraignantes pour toutes les sociétés hôtes locales.
- 9.3 Les sociétés hôtes locales doivent faire ce qui suit :
- Signer et soumettre l'accord d'organisation du Défi éthique de CFA Societies Canada avant le 3 octobre 2025 et se conformer à cet accord et aux présentes règles à tout moment.
 - Sélectionner les juges de leur concours local et s'assurer qu'ils satisfont aux critères d'admissibilité énoncés à la règle 7.
 - S'assurer que tous les membres de l'équipe répondent aux critères d'admissibilité énoncés à la règle 4.
 - S'assurer qu'aucun membre de l'équipe n'est inéligible en vertu de la règle 5.
 - Dans les deux (2) jours ouvrables suivant la fin de chaque concours local, soumettez à CFA Societies Canada : (i) les résultats de chaque concours local ; et (ii) le nom d'un juge qui participera au jury du concours national.
 - Organisez chaque concours local conformément au présent règlement et au calendrier et aux procédures de chaque société hôte locale.
- 9.4 Toutes les décisions de chaque société hôte locale sont définitives et contraignantes pour les équipes participant au concours local, mais elles sont soumises à l'examen de CFA Societies Canada.

Règle 10. Déplacements et hébergement

- 10.1 Les participants et les bénévoles sont responsables de toutes les dépenses engagées pour le transport et l'hébergement liés à chaque compétition locale, à moins que la société hôte locale n'accepte d'en assumer la responsabilité. Il incombe à chaque personne (qu'il s'agisse d'un membre de l'équipe, d'un conseiller pédagogique, d'un bénévole ou d'un juge) d'obtenir l'accord préalable écrit de la société hôte concernée pour toute dépense devant être remboursée.

Règle 11. Format de la ronde nationale

- 11.1 Les équipes disposent de 23 heures pour lire et analyser le cas, préparer et soumettre des diapositives PowerPoint et un enregistrement vidéo de 10 minutes de leur présentation pour évaluation. La séance de questions-réponses se déroulera en direct devant un jury.

Seuls les membres étudiants de l'équipe peuvent participer à la présentation vidéo et à la séance de questions-réponses. Sous réserve des restrictions prévues par le présent règlement, les équipes sont libres d'organiser leurs présentations comme elles le souhaitent. Cependant, chaque membre de l'équipe doit participer à la présentation.

La vidéo de présentation doit durer au moins 8 minutes, mais pas plus de 10 minutes, et doit être soumise au format .mp4 (Zoom peut être utilisé pour enregistrer la présentation, mais d'autres logiciels d'enregistrement vidéo sont également acceptés à condition que le format de fichier soit acceptable).

- 11.2 L'identité des universités auxquelles appartiennent les équipes ne sera pas divulguée aux juges avant qu'ils aient pris leur décision finale.
- 11.3 La veille de la phase nationale, les équipes recevront :
- Une copie du cas (disponible en anglais et en français)
 - Un modèle de présentation PowerPoint qui devra être utilisé pour la présentation finale

Remarque : Zoom sera utilisé comme plateforme pour l'événement. Les équipes devront disposer d'un identifiant de connexion et télécharger l'application avant l'événement. Les détails seront fournis à l'avance. L'audio sera accessible uniquement par ordinateur via l'application Zoom.

- 11.4 Les équipes doivent utiliser PowerPoint pour préparer leurs diapositives et leurs présentations. L'utilisation d'animations, de vidéos ou de fonctionnalités audio intégrées à PowerPoint n'est pas autorisée, pas plus que l'ajout de modules complémentaires aux fonctionnalités standard de PowerPoint. L'animation manuelle des diapositives ou la création de diapositives (en ajoutant une puce ou un élément à la fois) est autorisée. L'utilisation de graphiques autres que ceux disponibles dans la suite Microsoft Office n'est pas autorisée. Toutefois, les graphiques et les tableaux sont autorisés à condition qu'ils soient créés à l'aide des outils disponibles dans Microsoft Office.
- 11.5 Il n'y a pas de limite au nombre de diapositives et de pièces à conviction utilisées pour appuyer la présentation devant les juges. La pertinence, la clarté et la cohérence des pièces à conviction seront prises en compte dans l'évaluation des juges. Des pièces à conviction supplémentaires peuvent être préparées à la discrétion de l'équipe en prévision des questions du jury. Les équipes sont autorisées à utiliser des fiches et des

notes personnelles (écrites ou électroniques) pendant leurs présentations. Toutes les pièces à conviction doivent être préparées pendant le temps de préparation alloué et aucun matériel préparé avant le concours n'est autorisé. Pour les aider à préparer la vidéo, les équipes peuvent faire appel à des coachs de présentation ou à d'autres ressources en matière de prise de parole en public, à condition que ces ressources ne contribuent pas au contenu de la présentation.

- 11.6 Le conseiller pédagogique peut passer deux heures supplémentaires avec les équipes qualifiées pour la phase nationale avant que celles-ci ne reçoivent le cas final/le début de la compétition nationale. Toutes les autres conditions relatives à la règle 2.4 s'appliquent toujours à la phase nationale.
- 11.7 Chaque équipe recevra un lien vers un dossier Dropbox (spécifique à cette équipe) afin d'y télécharger sa vidéo et une copie de ses diapositives PowerPoint finales au plus tard à 10 h 00 HAE le jour de la ronde nationale, ce qui marquera la fin du temps de préparation. Pendant la période entre la fin du temps de préparation et la présentation, les équipes peuvent continuer à discuter des éléments du cas. **Depuis le début de la préparation du cas jusqu'à la fin de la période de questions-réponses, toute communication relative au concours ou au cas entre les participants et leurs conseillers pédagogiques, ou toute personne extérieure à l'équipe autre que l'hôte de l'équipe, est strictement interdite.**
- 11.8 Les fichiers de présentation et la vidéo seront accessibles aux juges tout au long du concours afin de les aider dans leurs délibérations.
- 11.9 Tous les juges doivent être titulaires du CFA.
- 11.10 Les équipes doivent être isolées dans une autre pièce afin qu'elles ne puissent ni voir ni entendre les questions-réponses des autres équipes avant et après leur présentation.
- 11.11 Les juges peuvent mettre fin à la période de questions-réponses avant la fin du délai maximal de 10 minutes s'ils le jugent approprié. **SEULS** les juges sont autorisés à poser des questions. Une fois le temps écoulé, tous les présentateurs/juges doivent cesser de parler.
- 11.12 Chaque présentation de questions-réponses sera chronométrée. Le chronométreur annoncera lorsque le temps sera écoulé pendant la période de questions-réponses. Lorsque le chronométreur annonce que le temps est écoulé, les équipes doivent immédiatement conclure.

Règle 12. Dispositions générales

12.1 Conflits d'intérêts

Tous les participants au Défi éthique de CFA Societies Canada, y compris les hôtes, les équipes, les membres des équipes, les conseillers pédagogiques et les juges, ont l'obligation d'éviter tout conflit d'intérêts réel ou potentiel lié à leur participation. Un conflit d'intérêts est toute question qui pourrait raisonnablement compromettre l'indépendance et l'objectivité d'une personne ou nuire à l'exercice de ses fonctions. Un conflit peut être réel ou perçu. À titre d'exemple, un conflit d'intérêts peut exister lorsqu'un participant ou un membre de sa famille ou un ami proche est impliqué dans des activités qui affectent

la capacité du participant à remplir son rôle de manière équitable et impartiale, mais des conflits d'intérêts peuvent survenir même en l'absence de relation personnelle.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêts réel ou perçu, chaque participant, conseiller pédagogique et/ou juge doit divulguer par écrit à CFA Societies Canada tout conflit réel ou potentiel, y compris, mais sans s'y limiter, toute relation personnelle ou professionnelle étroite avec des membres de l'équipe, des juges ou des conseillers pédagogiques.

CFA Societies Canada (avec l'aide de la société hôte locale) enquêtera sur toute divulgation de conflits d'intérêts réels ou potentiels. Si un conflit d'intérêts est constaté et ne peut être raisonnablement évité ou atténué en temps opportun, la personne en conflit d'intérêts peut être disqualifiée de la participation. Si CFA Societies Canada estime qu'il est nécessaire de protéger l'intégrité du concours, CFA Societies Canada peut disqualifier une équipe du concours si l'un de ses membres ou l'un de ses conseillers pédagogiques se trouve dans une situation de conflit d'intérêts qui ne peut être raisonnablement évitée ou atténuée en temps opportun. La décision de CFA Societies Canada concernant l'existence d'un conflit d'intérêts et sa décision concernant la disqualification d'une personne ou d'une équipe sont définitives et contraignantes.

12.2 Plagiat

Le plagiat est interdit. Le plagiat est défini comme la copie ou l'utilisation, sous une forme substantiellement identique, de documents préparés par d'autres sans mentionner correctement la source du document ou sans identifier correctement l'auteur et l'éditeur de ce document, y compris avec l'aide d'une IA générative ou d'autres applications d'intelligence artificielle. L'utilisation de l'intelligence artificielle (le cas échéant) doit être mentionnée et entièrement reconnue, comme pour une citation de source, mais elle est généralement déconseillée.

Les informations provenant de sources externes doivent être correctement citées à l'aide d'un système de citation généralement accepté.

Les allégations de plagiat feront l'objet d'une enquête menée par la société hôte locale (compétition locale) ou par CFA Societies Canada (tour national). Les équipes ou les personnes reconnues coupables de plagiat seront disqualifiées. L'université de l'équipe peut également être déclarée inéligible pour participer à la compétition de l'année suivante. La décision de la société hôte locale ou de CFA Societies Canada (selon le cas) concernant le plagiat est définitive et contraignante.

12.3 Propriété intellectuelle

Les documents de présentation ne doivent pas enfreindre les droits de propriété intellectuelle d'un tiers (y compris par l'utilisation d'une IA générative ou d'autres applications d'intelligence artificielle). Chaque étudiant participant déclare et garantit que les citations ou extraits provenant d'autres sources ont été dûment mentionnés et que le consentement nécessaire a été obtenu et que, sauf indication contraire, tous les documents de présentation sont originaux et que leur utilisation et leur publication par CFA Societies Canada et/ou ses filiales n'exposeront pas CFA Societies Canada et/ou ses filiales à des réclamations ou à des poursuites pour violation de la confidentialité ou du droit d'auteur. CFA Societies Canada se réserve le droit d'évaluer tous les documents de présentation afin de détecter tout contenu susceptible de porter atteinte

aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers et peut disqualifier toute équipe qui soumet un tel contenu.

Chaque participant accorde à CFA Societies Canada et à ses filiales un droit non exclusif et sous-licenciable de produire, reproduire et publier les documents créés par l'étudiant dans le cadre du CFA Societies Canada Ethics Challenge. CFA Societies Canada et/ou ses sociétés affiliées sont autorisées à apporter des modifications mineures à ces documents si elles le jugent nécessaire, à leur seule discrétion, aux fins de cette publication. Chaque participant accepte en outre de renoncer à tout droit moral associé qu'il pourrait avoir à l'égard de ces documents.

- 12.4 En participant au Défi d'éthique de CFA Societies Canada, chaque participant accorde à CFA Societies Canada le droit sous-licenciable d'imprimer, de publier, de diffuser et d'utiliser dans le monde entier, dans tous les médias et sans limitation, à tout moment, le nom complet, le portrait et/ou les informations biographiques d'un participant dans le but de promouvoir le Défi d'éthique de CFA Societies Canada.
- 12.5 Tout désaccord concernant le Défi d'éthique des Sociétés CFA Canada sera tranché par CFA Societies Canada, à leur seule discrétion, et cette décision sera définitive. En cas de litige concernant les lauréats, CFA Societies Canada se réservent le droit d'attribuer ou de ne pas attribuer les prix, à leur seule discrétion. CFA Societies Canada se réserve le droit de disqualifier ou de suspendre la participation de tout participant, conseiller pédagogique, équipe, bénévole ou juge dont la participation ou la conduite semble, de quelque manière que ce soit : nuire au plaisir des autres ; altérer le Défi éthique de CFA Societies Canada ; enfreindre les présentes règles ou toute autre loi ou réglementation applicable ; porter atteinte aux droits de tiers ; ou agir de manière antisportive ou perturbatrice, à sa seule discrétion.
- 12.6 Si, pour quelque raison que ce soit, le Défi éthique des Sociétés CFA Canada ne peut se dérouler comme prévu, CFA Societies Canada se réservent le droit, à leur seule discrétion, d'annuler, de mettre fin, de modifier ou de suspendre le Défi éthique des Sociétés CFA Canada. Si CFA Societies Canada décident d'annuler ou de mettre fin au Défi éthique des Sociétés CFA Canada, elles ne conserveront aucun droit sur les documents soumis.
- 12.7 En participant au Défi d'éthique de CFA Societies Canada, chaque participant et chaque conseiller/professeur accepte d'être lié par le présent règlement et les décisions de CFA Societies Canada et/ou des juges, qui seront définitives pour toutes les questions liées au Défi d'éthique de CFA Societies Canada.

CFA Societies Canada et/ou les juges peuvent modifier le présent règlement et créer et appliquer d'autres règles et mesures jugées souhaitables pour le bon déroulement, la qualité, l'intégrité et la réputation du Défi d'éthique de CFA Societies Canada ou pour corriger les lacunes du Défi d'éthique de CFA Societies Canada. Les modifications ne doivent pas aller à l'encontre de l'esprit du présent règlement ni des intérêts supérieurs du Défi d'éthique de CFA Societies Canada.

Le fait que CFA Societies Canada n'applique pas une disposition du présent règlement ne constitue pas une renonciation à cette disposition.

12.8 Le Défi éthique de CFA Societies Canada est soumis à toutes les lois et réglementations fédérales, provinciales et municipales applicables.

Annexe A – Instructions pour l'attribution des points

Afin de minimiser les écarts de notation entre les juges, il est recommandé aux jurys d'utiliser la moyenne des classements attribués par chaque juge à chaque équipe plutôt que la moyenne des notes brutes attribuées à chaque équipe. Cette méthode reflète plus fidèlement les performances relatives de chaque équipe tout en limitant l'impact des différences entre les échelles de notation brute individuelles des juges.

Dans cet exemple, il y a :

- Cinq équipes, identifiées comme les équipes A à E
- Trois juges de présentation, identifiés comme les juges 1 à 3

Les juges sont chargés d'évaluer la présentation de chaque équipe et de leur attribuer une note numérique comprise entre 1 et 100.

Exemple :

Les notes attribuées par le juge 1 sont les suivantes :

Équipe	Note
Équipe A	72,0
Équipe B	68,0
Équipe C	77,5
Équipe D	69,5
Équipe E	58,5

Ces notes sont ensuite utilisées pour déterminer le classement de chaque juge (de 1 à 5, 1 étant la note la plus élevée et 5 la plus basse).

Exemple (suite) :

Classement du juge 1 :

Équipe	Note	Classement
Équipe A	72,0	2
Équipe B	68,0	4
Équipe C	77,5	1
Équipe D	69,5	3
Équipe E	58,5	5

Ce processus se poursuit jusqu'à ce que chaque équipe se soit vu attribuer un classement à partir des notes attribuées par chaque juge. Les classements sont ensuite moyennés entre les juges, le classement moyen le plus bas (c'est-à-dire le plus proche de 1) désignant la meilleure présentation et le gagnant du concours.

Nom de l'équipe : _____

Évaluée par : _____

2026 CFA Society [Nom] Défi éthique
Feuille de notation de la présentation
Tour local

Critères	Points maxim ums	Points obtenu s	Remarques/Commentaires
----------	------------------------	-----------------------	------------------------

SECTION I
Violations des normes de conduite professionnelle

<i>Les violations ont-elles été correctement identifiées (par leur nom, leur numéro ou un mot-clé), comprises et expliquées ? L'équipe a-t-elle démontré une analyse approfondie et exhaustive des violations ?</i>	60		
TOTAL DES POINTS POUR LA SECTION I	60		

SECTION II
Plan d'action et solution

Pertinence <i>Un plan détaillé visant à résoudre les problèmes présentés dans le cas a-t-il été proposé ?</i>	5		
Viabilité <i>Le plan était-il pratique et réalisable ?</i>	5		
Résolution <i>Le plan a-t-il permis de trouver une solution possible et satisfaisante à la situation ?</i>	5		
Force de persuasion			
Force de l'argumentation <i>L'équipe a-t-elle présenté son exposé de manière convaincante et avec assurance ?</i>	10		
Préparation <i>L'équipe a-t-elle été en mesure de répondre efficacement aux questions ?</i>	10		
Implication de l'équipe <i>Tous les membres de l'équipe ont-ils suffisamment participé à la présentation et aux questions-réponses ?</i>	5		
TOTAL DES POINTS POUR LA SECTION II	40		
TOTAL DES POINTS = POINTS POUR LA SECTION I + POINTS POUR LA SECTION II	100		

Nom de l'équipe : _____

Évaluée par : _____

Défi éthique 2026 de CFA Societies Canada
Feuille de notation de la présentation
Tour national

Critères	Points maxim ums	Points obten us	Remarques/Commentaires
----------	------------------------	-----------------------	------------------------

SECTION I
Violations des normes de conduite professionnelle

Présentation : les violations ont-elles été correctement identifiées (par leur nom, leur numéro ou un mot-clé), comprises et expliquées ? L'équipe a-t-elle démontré une analyse approfondie et exhaustive des violations ?	30		
Questions-réponses : L'équipe a-t-elle répondu aux questions en démontrant une analyse approfondie et exhaustive des violations ?	30		
TOTAL DES POINTS POUR LA SECTION I	60		

SECTION II
Mesures à prendre et solution

Pertinence Un plan détaillé visant à résoudre les problèmes présentés dans le cas a-t-il été proposé ? (réparti entre la présentation et la séance de questions-réponses)	5		
Viabilité Le plan était-il pratique et réalisable ? (réparti entre la présentation et les questions-réponses)	5		
Résolution Le plan a-t-il permis de trouver une solution possible et satisfaisante à la situation ? (réparti entre la présentation et les questions-réponses)	5		
Force de persuasion			
Force de l'argumentation L'équipe a-t-elle présenté sa présentation et répondu aux questions de manière convaincante et avec assurance ?	10		

Préparation <i>L'équipe a-t-elle été en mesure de répondre efficacement aux questions ?</i>	10		
Implication de l'équipe <i>Tous les membres de l'équipe ont-ils suffisamment participé à la présentation et aux questions-réponses ?</i>	5		
TOTAL DES POINTS POUR LA SECTION II	40		
TOTAL DES POINTS = POINTS POUR LA SECTION I + POINTS POUR LA SECTION II	100		